

MEMBRES EN EXERCICE

M. BOCQUET Alain, Maire,

Mme SZYMANSKI Nelly, M. MONDINO Jean-Marc, Mme MOISAN ALEXANDRE Corinne,
M. RUCIAK Pascal, Mme DEROEUX-DUVIVIER Claudine, Mme DELFERIERE VILLE
Florence, M. DE NEVE Franc – M. David LECLERCQ - **ADJOINTS.**

M. MERESSE Michel, Mme PARENT FRANCOIS Thérèse, Mme IOVINO LESAGE Danièle,
M. VALDHER Christian, M. VAN GULCK Régis, M. LEGRAIN Didier, Mme TOURNOIS
VEAUX Christabel, M. DUGNOL Pascal, M. WUILBERT Alain, M. RENAUD Éric, M.
DUFOUR Patrick, Mme TEITE Pascale, Mme CORREIA Nathalie, Mme WIART Sylvie,
M. ROUSSEL Fabien, Mme LAURENT DELCROIX Sabine, Mme GRIMAUX BIGEX Nathalie,
Mme DA SILVA COLLIER Hélène, Mme PICART DERISBOURG Virginie, Mme OUT
MAGHOUST Hanane, M. CASTELAIN Éric, Mme Monique HUON PETIT- M. Éric PYNTE –
M. Gérald BATAILLE - **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

CONVOCATION EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2019

=&=&=&=&=

PRESIDENCE DE : Monsieur Alain BOCQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Virginie PICART DERISBOURG

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

- M. Jean Marc MONDINO a donné pouvoir à Mme Sylvie WIART
- M. Michel MERESSE a donné pouvoir à M. Patrick DUFOUR
- Mme Sabine LAURENT DELCROIX a donné pouvoir à Mme Danièle IOVINO LESAGE

Membres(s) absent(s) :

- Mme Hanane OUT MAGHOUST

DELIBERATIONS ADOPTEES

19.102 – BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le rapport de Madame Sylvie WIART,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007,

Vu l'article L.2312-1 mentionnant que seul le Conseil municipal est compétent pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité,

Vu l'avis de la commission finances, budget, transparence financière, administration générale du 09 décembre 2019.

Considérant le projet de budget principal primitif pour l'année 2020,

le Conseil municipal décide :

- **D'approuver le budget primitif 2020 du budget principal**

Adoptée

1 non-participation au vote : M. Éric RENAUD

1 abstention : Mme Monique HUON

19.103 –BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE « SPECTACLE »

Après avoir entendu le rapport de Madame Sylvie WIART,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007,

Vu l'article L.2312-1 mentionnant que seul le Conseil municipal est compétent pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité,

Vu l'avis de la commission finances, budget, transparence financière, administration générale du 09 décembre 2019,

Considérant le projet de budget primitif du budget « spectacles » pour l'année 2020,

Le Conseil décide :

- **D'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe « spectacles »**

Adoptée

1 non-participation au vote : M. Éric RENAUD

1 abstention : Mme Monique HUON

19.104 – FISCALITE DIRECTE LOCALE – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu l'avis de la commission finances, budget, transparence financière, administration générale du 09 décembre 2019,

Considérant que la Ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population,

Considérant que l'État a lancé son programme d'exonération de la taxe d'habitation avec une exonération totale pour l'ensemble des foyers dès 2023.

Le Conseil municipal décide pour l'année 2020 :

- **le maintien des taux suivants :**
 - **Taxe d'habitation à 25,40%**
 - **Taxe foncière bâti : 34,61%**
 - **Taxe foncière non bâtie : 66%**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la notification de cette délibération à l'Administration fiscale**

Adoptée

1 non-participation : M. Éric RENAUD

1 abstention : Mme Monique HUON

19.105 – MODIFICATION DES CREDITS DE PAIEMENT POUR L'OPERATION 72 – CONTOURNEMENT NORD OUEST

Afin d'affiner les CP pour l'opération 72 – Contournement Nord/Ouest en corrélation avec l'avancée effective des travaux entrepris par la Ville de Saint-Amand-les-Eaux, il y a lieu de les modifier,

Vu l'avis de la commission finances, budget, transparence financière, administration générale du 09 décembre 2019,

Le Conseil municipal décide :

- **D'accepter la modification des crédits de paiement pour l'opération 72 – Contournement Nord/Ouest selon le tableau ci-joint.**

Adoptée à l'unanimité

19.0106 – COMMISSION D'INDEMNISATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DU CENTRE VILLE – DOSSIERS D'INDEMNISATION

Vu les délibérations n° 17-032 du 30 juin 2017 et n° 17-086 du 17 décembre 2017 instaurant un principe d'indemnisation des professionnels suite aux travaux de réaménagement et repaysagement du site de l'Abbaye et installant une Commission d'indemnisation des commerçants et artisans du centre-ville,

Vu la Commission d'indemnisation qui s'est tenue le 28 mai 2018 et qui a défini la méthodologie du calcul de l'indemnisation suivante :

- Vérification des pièces du dossier et de leur concordance avec le cahier des charges
- Calcul du chiffre d'affaires moyen des trois derniers exercices et de la période d'indemnisation demandée
- Calcul de la marge moyenne sur les trois exercices précédents (marge = chiffre d'affaires – achats)
- Calcul de la perte de marge mensuelle en corrélation avec les deux calculs précédents

Vu les demandes déposées pour la Commission d'indemnisation du 28 novembre 2019, les dates de prise en compte des travaux sont les suivantes :

Secteur des travaux	Périodes des travaux retenus pour calcul d'indemnisation
Grand' Place	14 juin au 11 août 2017 2 octobre 2017 au 14 juillet 2018 5 novembre au 24 décembre 2018

	11 février au 1 ^{er} septembre 2019
Rues adjacentes (rue Thiers, d'Orchies...)	2 octobre 2017 au 4 mai 2018

Vu les 4 dossiers examinés par la Commission d'indemnisation du 28 novembre 2019,

Le Conseil municipal décide :

- **D'entériner les différentes propositions de la Commission d'indemnisation des commerçants et artisans du centre-ville du 28 novembre 2019 ;**
- **De Verser les montants d'indemnisation arrêtés pour les 4 dossiers étudiés, à savoir 14 012 €, 3 067 €, 2 852 € et 6 650 € ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

Adoptée à l'unanimité

19.107 – CHEQUIERS VIE ASSOCIATIVE 2020

Le Conseil municipal, par délibération N° 10.020 du 11 février 2010, a mis en place un chèque « vie associative » d'une valeur de 20 € pour aider les jeunes à financer leur cotisation aux associations.

Les associations qui participent à ce dispositif se voient attribuer une subvention équivalente au montant des chèques reçus.

Le Conseil municipal décide :

- **D'octroyer les subventions « chéquier vie associative » selon le tableau ci-après**

Adoptée à l'unanimité

Imputation	Associations	Nb de chèques	Mtt unitaire	total
657 44 / 40	Association des Boxeurs Amandinois	29	20,00 €	580,00 €
	AA Volley Ball	5		100,00 €
	Gym 2000	4		80,00 €
	Gym Volontaire Adulte	2		40,00 €
	Karaté Club de St-Amand-les-Eaux	18		360,00 €
	Escal'Amandinoise	21		420,00 €
	Nouveau SAEC	8		160,00 €
	Racing Club Amandinois	2		40,00 €
	Société des archers	1		20,00 €
	Sports Loisirs Amandinois	9		180,00 €
	Tennis de Table de St-Amand-les-Eaux	24		480,00 €
	Les P'tits Loups	2		40,00 €
USAPH	17	340,00 €		
	TOTAL	142	20,00 €	2 840,00 €

Chèques jeunes vie associative 2018-2019

Imputation	Associations	Nombre de chèques	Montant unitaire	total
657 44 / 40	Nouveau SAEC	1	20,00 €	20,00 €
	Sports Loisirs Amandinois	9		180,00 €
	USAPH	3		60,00 €
	TOTAL	13		20,00 €

19.107 – SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre de la politique d'accompagnement des associations locales,

Le Conseil municipal décide :

- **D'octroyer les subventions 2020 aux associations selon le tableau ci-annexé.**

SUBVENTIONS 2020 - Associations culturelles									
Imputation 6574 30	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifesta tion	Aide Projet		Aide investiss ement	Total
	Aide Forfaitair e	Aide Réception s	Aide Spécifiqu e			Aide	Mérites Associatif s		
Aide aux Jeunes Camerounais	152	61							213
Amandicum	223	61	200						484
Amicale Modélisme Ferroviaire	152	61					300	7200	7 713
Théâtre et Chorale NDA	180	61							241
Club Philatélique	152	61					300		513
Club Radio Amateur							300		300
Club Questions pour un Champion	152	61					150		363
Confrérie Chevaliers de la Tour	284	61	200						545
Convention des Guildes historiques	152	122							274
Harmonie Municipale	190	61	2 000	42 483				1000	45 734
Historial Amandinois	203	61	1 000				150		1 414
Les Amis de l'Eglise Saint Martin	152	61							213
Les Amis des Moulins	250	61	459		1300		300		2 370
Les Amis du Musée	410	122	599						1 131
Les Maîtres Chanteurs	152	61		907					1 120
Maginot Escaut	152	61							213
Parents et Amis du Conservatoire	152	61			400				613
Paroles d'Hucbald	248	61				400			709
Scrabble Amandinois	152	61	87					100	400
Sté des Photographes Indépendants	152	61							213
Sculptam	152	61	487						700
The Dancers							150		150
Union Chorale	162	61	500	3453			150		4 326
Total	3 974	1 403	5 532	46 843	1 700	400	1 800	8 300	69 952

SUBVENTIONS 2020 - Associations Philanthropiques									
Imputation 6574 024	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifesta tion	Aide Projet		Aide Investiss ement	Total
	Aide Forfaitair e	Aide Réception s	Aide Spécifiqu e			Aide	Mérites Associatif s		
Amicale Défense Locataires Elon	152	61							213
Comité du Saubois	152	61			3900		300		4 413
Comité du Mont des Bruyères	152	61							213
Les 3 Quartiers	243	61			1800				2 104
Comité de la Collinière					500		150		650
Comité de la Bruyère	252	61	500		5200				6 013
Total	951	305	500	0	11 400	0	450	0	13 606

SUBVENTIONS 2020 - Associations patriotiques et d'Anciens Combattants									
Imputation 6574 025	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifesta tion	Aide Projet		Aide Investiss ement	Total
	Aide Forfaitair e	Aide Réception s	Aide Spécifiqu e			Aide	Mérites Associatif s		
ACPG- CATM - TOE - VEUVES	832	183	400						1 415
FNACA	152	61	150						363
Souvenir Français	152	61							213
Médailleurs militaires	152	122							274
Total	1 288	427	550	0	0	0	0	0	2 265

SUBVENTIONS 2020 - Associations de Santé

Imputation 6574 510	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifesta tion	Aide Projet		Aide Investiss ement	Total
	Aide Forfaitair e	Aide Réception s	Aide Spécifiqu e			Aide	Mérites Associatif s		
Amicale Donneur de Sang Bénévole	152	61						300	513
Club Cœur et Santé	152	61	187						400
Couleurs de Vie	266	122			1070		150		1 608
F.N.A.T.H.	334	122	273						729
SPEMED							300		300
Inter Agir	721	122			940				1 783
APEI	152	61	150						363
France ADOT 59	872	122							994
Total	2 649	671	610	0	2 010	0	450	300	6 690

SUBVENTIONS 2020 - Animation Sociale

Imputation 6574 063	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifesta tion	Aide Projet		Aide Investiss ement	Total
	Aide Forfaitair e	Aide Réception s	Aide Spécifiqu e			Aide	Mérites Associatif s		
ACE						785			785
Parents des Eclaireurs Neutres	152	61	950			1500		700	3 363
Total	152	61	950	0	0	2 285	0	700	4 148

SUBVENTIONS 2020 - Associations Caritatives

Imputation 6574 520	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifesta tion	Aide Projet		Aide Investiss ement	Total
	Aide Forfaitair e	Aide Réception s	Aide Spécifiqu e			Aide	Mérites Associatif s		
Entraide Amandinoise	2593	305	2716				300		5 914
Secours Populaire	3549	305	2570	3903			300		10 627
Restos du Cœur							300		300
Entraide Protestante							300		300
Secours Catholique							300		300
Croix Rouge Française							300		300
Total	6 142	610	5 286	3 903	0	0	1 800	0	17 741

SUBVENTIONS 2020 - Diverses

Imputation 6574 520	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifesta tion	Aide Projet		Aide Investiss ement	Total
	Aide Forfaitair e	Aide Réception s	Aide Spécifiqu e			Aide	Mérites Associatif s		
Les Agriculteurs Amandinois					1500		150		1 650
Amicale Laïque Ecoles L. Dematte	577	122				150		500	1 349
Les Amis de l'école Georges Waller							150		150
Hainaut Naturellement	152	61							213
Association "les Chats Libres"	152	61							213
Puchoyat Environnement	152	61						170	383
SQVA (Sauvegarde qualité de vie)	510	61			300				871
COS			80 000						80 000
COUTURE AMANDINOISE	152	61		5 200			150		5 563
Atelier des Petites Mains	Nouvelle association		150						150
Syndicat des Retraités CGT	152	61	787						1 000
1000 Vins	Nouvelle association		150						150
Total	1 847	488	81 087	5 200	1 800	150	450	670	91 692

SUBVENTIONS 2020 - ASSOCIATIONS SPORTIVES

Imputation 6574 - 40	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifestation	Aides aux Projets		Aide Investissement	Total
	Aide Forfaitaire	Aide Réceptions	Aide Spécifique			Aides aux Projets	Mérites Associatifs		
AA Volley Ball	152	61	1 787						2 000
ABA Boxeurs Amandinois	328	122	4 500						4 950
Aïkido Club	152	61	140						353
Amicale Bouliste	360	122	140				150		772
As.Sport Collège M-Curie	478	122							600
As.Sport Lycée Couteaux	478	122							600
As.Sport N. Dame des Anges	478	122							600
As.Sport Collège M-Blanc	478	122							600
Cie de tir à l'arc Nature	152	61	487			557			1 257
Société des Archers	152	61	1 500						1 713
Club de Yoga	428	122	140						690
Escal'Amandinoise	262	122	416			1 000			1 800
Gym Adulte Volontaire	249	61	140						450
Gym 2000	365	122	140						627
HBCSA PH (handball)	636	183	54 381	4 800			300		60 300
Judo Club du Parc	907	183	1000		300				2 390
Karaté Club Amandinois	271	61	1 800						2 132
L'Amandinoise	152	61	2 300			707	300		3 520
LARS (retraités Sportifs)	253	122	140				150		665
La Macotte	152	61	1 587						1 800
Les Amis des Oiseaux	152	61	140		300				653
Les P'Tits Loups (plongée)	152	61	1 637			2 530			4 380
Les Pêcheurs Amandinois	902	305	140						1 347
N.SAEC	338	183	19 500		2 100	1 090	150		23 361
RCA (rugby)	158	122	4 287			3 500	300		8 367
Saint-Amand-Tennis-Club PH	1 511	305	26 000	24 205	2 000		150		54 171
Saint-Amand Cyclo	152	61	140		300	350			1 003
Saint-Amand-Football-Club	495	305	133 200	33 200	500	1 000	150		168 850
Saint-Amand-Hainaut-Basket			5 000				150		5 150
Saint-Amand-Natation PH	275	183	15 780	7 536		900			24 674
Sports Loisirs Amandinois	2 210	305	1 000	13 500			300		17 315
Tennis de Table Amandinois	152	61	7 287			2 500			10 000
Union des Arbalétriers	152	61	3 000						3 213
USAPH (basket-ball)	658	183	35 000						35 841
Vélo Club Amandinois	152	61	287						500
Vélo Club Roubaix						1 500			1 500
VTT de St-Amand	152	122	2 000		600	8 550	150	1 000	12 574
Club Eud'Molkky	152	61	140						353
Total	14 646	4 514	325 136	83 241	6 100	24 184	2 250	1 000	461 071

Total général	31 649	8 479	419 651	139 187	23 010	27 019	7 200	10 970	667 165
----------------------	---------------	--------------	----------------	----------------	---------------	---------------	--------------	---------------	----------------

Adoptée

2 votes contre : M. Éric CASTELAIN, M. Gérald BATAILLE pour l'association « les retraités de la CGT »

Ne participent pas au vote :

- Mme Florence DELFERIERE pour l'association la société des Photographes Indépendants,

- M. Didier LEGRAIN pour l'association « les 3 quartiers »,

- M David LECLERC pour l'association des Parents d'Enfants Inadaptés,

- *M. Pascal DUGNOL pour l'association Secours Populaires,*
- *Mme Danièle IOVINO pour l'association l'Union Chorale,*
- *Mme Thérèse FRANCOIS pour les associations les Amis du Musée, Amandicum, les Amis de l'Eglise Saint Martin*
- *M. Régis VAN GULCK pour les associations les Amis des Moulins Amandinois, l'Amicale Laïque Louise Dematte*
- *Mme Monique HUON PETIT pour l'association les Pêcheurs Amandinois,*
- *M. Pascal RUCIAK pour l'association La Macotte Française,*
- *Mme Nathalie BIGEX pour l'association Karaté Club Amandinois*

Fait à St Amand les Eaux, le 24 DEC. 2019

Le Maire



Alain BOCQUET